

sujet de la conférence de la paix, si le traité serait déposé sur le bureau de la Chambre avant la ratification. Je crois que c'est ce qui se fait habituellement. Bien entendu, à condition que le traité soit ratifié, les représentants de ce pays adopteront la même attitude que les représentants de tout autre pays et signeront provisoirement le traité à la conférence de la paix. Le traité sera alors sans doute déposé sur le bureau de la Chambre pour ratification. Je crois qu'en vertu de la constitution de ce pays certaines parties du traité doivent être déposées sur le bureau de la Chambre. Si la Chambre des communes décide de répudier le traité, elle est souveraine.

Le ministre répondra, je le sais, que c'est exactement ce qui se passe ici. Je n'ai pas étudié les parties du traité auxquelles M. Lloyd George faisait allusion lorsqu'il disait:

Je crois qu'en vertu de la constitution de ce pays, certaines parties du traité doivent être déposées sur le bureau de la Chambre.

Le traité devait contenir quelque disposition que, à son avis le Gouvernement n'avait pas le droit d'approuver sans l'approbation de la Chambre. On fait allusion à la page 16 aux paroles prononcées jadis dans le même sens par M. Gladstone. Je n'ai pas grand-chose à ajouter, mais je tiens à dire que je réuse le droit d'un gouvernement quelconque d'abandonner à toute autre autorité un privilège qui appartient au peuple canadien. Je comprends qu'on puisse faire un don pécuniaire, comme celui qui a été fait au cours des dernières sessions, ou même un don en nature, mais je ne puis concevoir qu'un gouvernement soit autorisé à se départir des droits du peuple. Il est facile d'abandonner les droits d'un peuple, mais il faudra avoir recours aux armes pour reconquérir ces droits souverains.

Je reviens en terminant à la remarque que je formulais au début, savoir que la situation se précise de plus en plus. Je crois que dans le monde actuel deux grandes forces sont à l'œuvre. Cela est vrai non seulement pour notre pays mais pour l'ensemble du monde. La première de ces forces tend à instaurer une dictature universelle au moyen d'une certaine forme de socialisme d'Etat. L'autre est formée de ceux qui luttent pour sauvegarder la liberté humaine. On dira, je le sais, que je m'arrête à des considérations insipides, que je m'exprime en termes nuageux et ainsi de suite. Qu'on me permette cependant de citer les paroles suivantes:

Quelques-uns des hommes les plus influents dans le commerce et l'industrie des Etats-Unis entendent quelque chose ou quelqu'un qui leur inspire des craintes. Ils savent qu'il existe quelque part une force, si bien organisée, si subtile, si attentive, si bien agencée, si complète et si pénétrante qu'il vaut mieux pour eux se montrer extrêmement prudents lorsqu'ils la condamnent.

Cette déclaration vient de l'ancien président Wilson des Etats-Unis. J'affirme qu'il existe des forces pernicieuses qui agissent dans l'ombre et dont le but est la suppression définitive du libre arbitre; ces forces ne sauraient être l'effet du hasard. J'exhorte les membres de la Chambre des communes à s'unir pour défendre la cause de la liberté de nos gens. Le ministre répondra, je le sais, que cela ne met aucune entrave à leur liberté; je n'en déclare pas moins que c'est une menace et un premier empiètement en ce que l'on tente de cette façon de démontrer qu'un petit nombre d'hommes qui composent le Gouvernement peuvent déléguer leur autorité à un organisme international.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. McCann): Le temps de parole de l'honorable député ext expiré.

M. HANSELL: Je n'ai que quelques mots à ajouter, monsieur le président, et je ne demande qu'un instant de plus. L'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) a déclaré que la situation telle que l'avait dépeinte le ministre était encourageante. Elle ne l'est peut-être plus autant lorsqu'on la considère sous son vrai jour. Si nous voulons la paix, nous devons faire disparaître les causes de guerre. Cependant, là n'est pas l'objet principal de cette mesure. Ce que se proposent les parrains de ce projet c'est de sauvegarder le régime actuel avec tous les maux qu'il traîne à sa suite. Pour bien s'assurer de son fonctionnement et de sa survivance, on veut avoir recours à une police. Comme l'a dit l'autre jour l'honorable député de Wetaskiwin (M. Jaques), tandis que le monde a besoin des services d'un médecin, on ne lui assure que ceux d'un policier.

L'hon. M. HOWE: Un mot en réponse à l'honorable député. J'ai écouté avec un vif intérêt l'exposé de la politique étrangère du parti créditiste. C'est la première fois, il me semble, qu'elle est énoncée à la Chambre.

M. KNOWLES: C'est de l'anarchie internationale.

L'hon. M. HOWE: L'honorable député de Vegreville préconise une politique impérialiste exagérée et accuse le Gouvernement de favoriser la Fédération du commonwealth coopératif.

A mon sens, son parti essaie de prendre la place abandonnée par l'ancien parti conservateur, et je crois qu'il a fait une trouvaille, parce que la politique du parti conservateur progressiste, énoncée par les divers et nombreux chefs de ce groupe, semble différer tellement de l'ancien programme que les créditistes y trouveront peut-être une place.